

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 65887 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1930131S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 64544 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930014S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2020 :

Philibert Alexandre NIGEND : 155 730 NLS : 8 013 469

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Cune Romaric NIGEND : 141 915 NLS : 8 000 628

Le Huérou Yves NIGEND : 145 691 NLS : 8 004 047

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Denis Gwenn NIGEND : 179 363 NLS : 8 029 536

Halap Vanessa NIGEND : 186 757 NLS : 8 038 233

Bodèle Roger NIGEND : 148 684 NLS : 8 006 607

Emmerich Solenne NIGEND : 210 096 NLS : 8 050 275

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Pinlaud Benoît NIGEND : 195 406 NLS : 8 056 473

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 décembre 2019.

*Le général, commandant par suppléance
les écoles de la gendarmerie nationale,
J.-M. ISOARDI*